

Juillet 2004

## Questions / Réponses

### Traitement par inhibiteurs sélectifs de la cyclo-oxygénase 2 (coxibs)

1. Qu'est-ce qu'un inhibiteur sélectif de la cyclo-oxygénase 2 ?
2. Dans quels cas un coxib peut m'être prescrit ?
3. Dans quels cas ne faut-il pas utiliser de coxibs ?
4. Que faire si je prends déjà d'autres médicaments ?
5. Quelles précautions faut-il prendre au cours d'un traitement par coxibs ou par d'autres AINS ?

#### 1. Qu'est-ce qu'un inhibiteur sélectif de la cyclo-oxygénase 2 ?

Ces médicaments, appelés communément coxibs, font partie des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), vaste famille de médicaments qui comprend aussi l'aspirine. Comme leur nom l'indique, les AINS sont principalement utilisés pour combattre les signes d'une inflammation : chaleur, rougeur, douleur, gonflement (œdème).

Tous les AINS ont à peu près le même mode d'action. Ils bloquent la formation de substances naturelles, appelées prostaglandines, qui sont impliquées dans de multiples phénomènes, comme l'inflammation, la fièvre, l'activité des plaquettes sanguines (effet pro-agrégant et anti-agrégant), etc...

La particularité des coxibs est de bloquer, de façon préférentielle, le fonctionnement de l'enzyme (cyclo-oxygénase 2) qui intervient plus spécifiquement dans la production des prostaglandines responsables de l'inflammation. En revanche, ces médicaments ont moins d'action sur la production d'autres prostaglandines comme celles qui participent à la protection de l'estomac.

En théorie, les coxibs devraient donc être moins nocifs pour la muqueuse digestive. Mais, après qu'ils aient été utilisés par plusieurs millions de patients, on peut dire que les coxibs n'apportent qu'une amélioration mineure et on constate que leurs effets nocifs sont de même nature que ceux des autres AINS.

En pratique, vous devez donc respecter les mêmes contre-indications et précautions d'emploi lorsque vous utilisez un coxib que lorsque vous utilisez un autre AINS.

#### 2. Dans quels cas un coxib peut m'être prescrit ?

En France, il existe deux coxibs, qui sont utilisés par voie orale : le célécoxib (Célébrex®) et le rofécoxib (Vioxx®). Ils ne sont, en principe, prescrits que pour soulager les manifestations de deux maladies rhumatismales :

- l'arthrose,
- la polyarthrite rhumatoïde.

Un troisième coxib, utilisable par voie orale, pourrait être prochainement disponible pour soulager également les douleurs des règles (dysménorrhée). Enfin, il existe aussi un coxib utilisable par voie injectable, à l'hôpital, pour les douleurs qui suivent une intervention chirurgicale.

En pratique :

- vous ne devez jamais prendre un coxib pour une utilisation autre que celle pour laquelle il vous a été prescrit ;
- vous ne devez jamais prendre un coxib pendant une durée plus longue que celle pour laquelle il vous a été prescrit ;
- si, après l'arrêt du traitement, vos douleurs d'arthrose ou de polyarthrite reprennent, vous ne devez pas réutiliser le coxib sans l'avis de votre médecin.

### 3. Dans quels cas ne faut-il pas utiliser de coxibs ?

Vous ne devez jamais utiliser un coxib, pas plus qu'un autre AINS ou de l'aspirine de l'aspirine (à une dose supérieure ou égale à 500 mg par jour), dans les cas suivants :

- vous avez un ulcère ou un saignement de l'estomac ou de l'intestin,
- vous avez une maladie inflammatoire de l'intestin,
- vous avez une maladie grave du foie, des reins, une insuffisance cardiaque sévère,
- il vous est déjà arrivé d'avoir une allergie (brusque gonflement du visage ou du cou, urticaire) ou une crise d'asthme après avoir pris de l'aspirine ou un autre AINS, surtout si vous avez une rhinite chronique ou des polypes dans le nez,
- vous avez commencé votre 6ème mois de grossesse (24 semaines d'aménorrhée) ; tous les AINS peuvent avoir des conséquences graves, parfois fatales, sur le cœur et les reins du bébé. En ce qui concerne Célébrex®, il ne doit pas non plus être utilisé en début de grossesse et chez la femme susceptible d'être enceinte ; en cas de découverte d'une grossesse, il faut arrêter immédiatement le traitement par Célébrex®.

De plus, avant tout traitement par coxib (ou autre AINS), vous devez prévenir votre médecin ou votre pharmacien, si :

- vous avez déjà eu des troubles digestifs, même anciens, tels qu'une œsophagite, une gastrite, un ulcère de l'estomac ou de l'intestin, une hémorragie digestive,
- vous avez une maladie du foie, des reins, du cœur ou des vaisseaux, une hypertension artérielle,
- vous avez des troubles de la coagulation (ou des hémorragies),
- il vous est déjà arrivé d'avoir une crise d'asthme, associée à une rhinite chronique, une sinusite chronique, des polypes dans le nez,
- vous êtes enceinte ou vous souhaitez allaiter.

### 4. Que faire si je prends déjà d'autres médicaments ?

Il est indispensable de signaler, à votre médecin, tout autre traitement que vous suivez, avant de pouvoir prendre un coxib.

Ceci est particulièrement important s'il s'agit d'un traitement pour fluidifier votre sang, tel qu'un anticoagulant ou un antiagrégant plaquettaire (aspirine à faibles doses, par exemple).

Vous ne devez jamais prendre en même temps un médicament contenant un autre AINS ou de l'aspirine (à une dose supérieure ou égale à 500 mg par jour).

#### **Attention**

Certains AINS sont des médicaments couramment utilisés pour soulager des douleurs diverses et sont en vente libre dans les pharmacies ; attention aussi à certains médicaments qui ne s'appellent pas "aspirine", mais peuvent en contenir, associée ou non à d'autres substances.

Pour être sûr de les reconnaître, vous devez lire attentivement la notice des médicaments et, en cas de doute, demander conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

## **5. Quelles précautions faut-il prendre au cours d'un traitement par coxibs ou par d'autres AINS ?**

Vous devez arrêter de prendre le coxib (ou l'AINS) et contacter immédiatement un médecin ou un service médical d'urgence, si :

- vous présentez des signes d'hémorragie digestive (rejet de sang par la bouche, présence de sang dans les selles, coloration des selles en noir),
- vous présentez des signes d'allergie, tels qu'une crise d'asthme ou un brusque gonflement du visage et du cou.

Comme les autres AINS, les coxibs doivent être utilisés avec la plus grande prudence chez les sujets déshydratés ou ayant un mauvais fonctionnement des reins. C'est pourquoi il faut être très vigilant chez les personnes âgées, en particulier en période de canicule où il leur est déconseillé de prendre ce type de médicament.